

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
05/07/2019

Dossier complet le :
05/07/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0216

1. Intitulé du projet

Défrichage de plus de 0,5 ha pour la création d'une unité de production et de mise en bouteille d'eau atmosphérique.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE GRIMAUD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain BENEDETTO - Maire

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 0 6 8 9 0 0 0 1 3

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Travaux de défrichage d'une superficie de 12 400 m ² sur une assiette foncière destinée au projet de 19 965 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans le périmètre du Parc d'Activités du "Grand Pont" conformément au PLU de la Commune. Il s'agit de la construction d'une unité de production et d'embouteillage d'eau produite à partir de l'humidité captée dans l'air ambiant. Ce procédé unique et innovant a été distingué par le Prix de l'Innovation décerné par la Chambre de Commerce Franco-Américaine.

4.2 Objectifs du projet

- Permettre l'installation, au sein du parc d'activités du "Grand Pont", d'une société au concept innovant et précurseur dans l'exploitation d'une nouvelle ressource en eau captée dans l'atmosphère.
Le positionnement stratégique du parc d'activités au cœur du Golfe de Saint-Tropez, éloigné des grands axes routiers, centres urbains et sites industriels du Var (concentrés sur l'aire Toulonnaise), répond aux exigences environnementales recherchées par le porteur de projet, notamment en matière de qualité de l'air atmosphérique. De plus, la présence de la vallée alluviale de la Giscle, assure un taux d'hygrométrie supérieur à celui des secteurs géographiques voisins (collines, plateaux...), caractéristique très favorable au processus de condensation de l'humidité atmosphérique.
- Permettre la commercialisation d'un espace foncier de 19 965m² à extraire de la parcelle n°43, section AW, d'une contenance de 30 299m², propriété communale, classée au PLU en zone 2AUB et 2AUBi2 (risques d'inondations modérés).
- Soutenir une démarche de création d'activités et d'emplois, concourant à la protection de la ressource en eau et des nappes phréatiques particulièrement fragilisées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet ne consommera que les espaces situés sous son emprise soit 12 400 m², sur une assiette foncière globale de 19 965 m², tels que présentés sur les plans de principes annexés.

Les travaux suivants se succéderont pour établir le projet :

- Défrichage, abattage, dessouchage, broyage des rémanents;
- Conservation des espaces alentours, des haies et arbres périphériques;
- Travaux de terrassements et construction d'un bâtiment de 4 000 m² en fonction des contraintes géotechniques;
- Travaux de mise en forme et de revêtement de la voie d'accès et des aires de stationnement et d'évolution pour une surface totale de 7 200 m²;
- Mise en œuvre d'un réseau de collecte et de traitement des eaux pluviales ainsi que d'un dispositif de traitement et de rétention de ces eaux sur 1 200 m²;
- Mise en place d'une clôture en périphérie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Le bâtiment sera construit sur pilotis ou soubassement perméable à 70% minimum et présentera un cote plancher à 0,20 cm au-dessus de la cote des plus hautes eaux connues afin de ne soustraire aucun volume d'eau à la zone inondable;

- les eaux pluviales devront être dirigées vers un déboureur /déshuileur correctement entretenu et les rejets hydrauliques dans le milieu superficiel respecteront les niveaux maximaux suivants :

MES : 35 mg/L

DCO : 125 mg/L

DBO5 : 25 mg/L

Hydrocarbures totaux : 5 mg/L

- Le dimensionnement du réseau de collecte des eaux pluviales ainsi que du dispositif de rétention sera conforme aux éléments fournis par la doctrine de la Mission Inter-Service de l'Eau du Var de janvier 2014.

- Une fois en exploitation, l'unité sera composée de :

- un magasin (stockage)
- 2 lignes d'embouteillage
- de machines (condensateurs) de production d'eau et d'un système de traitement
- de machines de gestion des unités du bâtiment (clim, VMC, chauffage...)
- de bureaux et ateliers

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Régime d'autorisation préalable de défrichement défini par les dispositions des articles L.341-1 et suivants du Code forestier
- Régime de déclaration au titre de l'article 214-1 du Code de l'environnement - Rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet augmentée de la surface du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, est supérieur à 1 ha et inférieur à 20 ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Parcelle communale concernée (n°43, section AW, secteur Grand Pont)	30 299 m ²
- Assiette foncière détachée et affectée au projet	19 965 m ²
- Emprise du projet sur l'assiette mise à sa disposition	12 400 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc d'activités du Grand Pont
435, Avenue de l'Héliport
83310 GRIMAUD

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°55'29"4 Lat. 43°26'48"1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors du périmètre ZNIEFF terre 2 (930012542) Vallées de la Giscle et de la Môle
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Grimaud
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé le 30.12.2005; PPRN "Mouvement de terrain" prescrit le 07.01.1997; PPRN "Subvention marine" PAC du 28.04.2017 PPRN "risque sismique" zone faible (2) Décret 22.10.2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe alluviale de la Giscle
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection rapproché aval suivant l'arrêté préfectoral du 18 mars 2014 complétant l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 30 avril 1986 relatifs aux prélèvements et aux périmètres de protection des captage de la nappe de la Môle et de la Giscle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau est créé par transformation de l'humidité atmosphérique. Donc aucun prélèvement de la ressource dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet sera défrichée. Le boisement présent est une jeune frênaie qui s'est implantée sur d'anciens prés embroussaillés (espèces pionnières et invasives) depuis environ 13 ans. Le projet est située en zone de sensibilité notable pour la tortue d'Hermann. Aucun sujet vivant n'a été retrouvé lors des reconnaissances effectuées par le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA entre avril, mai et juin 2019.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au sens du PLU, le projet ne génère aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes, car situé dans le Parc d'activités en zones 2AUB et 2AUBi2 destinées à l'accueil d'entreprises.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les prescriptions du DICRIM, l'exposition aux risques TMD est principalement localisé en bordure immédiate des axes routiers fortement fréquentés (RD 559, 558 et 61). Le site d'implantation du projet ne se situe pas dans cette zone à risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Partiellement : risque inondation modéré (B1 annexe PPRI) sur une partie de l'assiette du projet (2AUBi2) ; - Risque mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles) mais faible dans ce secteur; - Risque sismique de niveau faible (2); - Risque rupture de barrage avec onde de submersion à 1h30 environ.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant la construction d'une unité de production et d'embouteillage d'eau destinée à la consommation humaine, des déplacements réguliers sont à prévoir pour l'approvisionnement des contenants et la commercialisation des produits.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les mouvements de véhicules et les condensateurs sont, par principe, générateurs de bruits. C'est la raison pour laquelle le projet est situé dans un parc d'activités dédié à l'accueil d'entreprises. Les normes d'émission sonore seront respectées => aucun impact potentiel.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Émissions lumineuses limitées aux phares des véhicules pendant la saison hivernale principalement => aucun impact potentiel
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une fois l'eau condensée, l'air est rejeté dans le milieu ambiant => aucun impact potentiel
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet positionné dans le parc d'activités du Grand Pont, dédié à l'accueil d'entreprises conformément aux documents d'urbanisme (PLU, SCoT) => aucun impact potentiel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Arrêté préfectoral n° AE-F09319P0016 du 01.04.2019 délivré sur l'autre partie de la parcelle du présent projet n°43 section AW.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Une expertise écologique a été commandée au Conservatoire des Espaces Naturels PACA afin d'analyser les sensibilités et proposer des solutions d'évitement ou de prise en compte des enjeux constatés; Le rapport d'expertise sera produit à la DDTM pour la demande de défrichement et la déclaration au titre de la loi sur l'eau; De plus, un dispositif anti-intrusion sera installé pendant la phase de travaux pour éviter aux tortues éventuellement présentes de pénétrer dans l'enceinte du chantier;
- Le projet ne consommera que les espaces situés sous son emprise et conservera les milieux, arbres et haies périphériques;
- Le bâtiment sera construit sur pilotis ou soubassement perméable à 70% minimum et présentera un cote plancher à 0,20 cm au-dessus de la cote des plus hautes eaux connues afin de ne soustraire aucun volume d'eau à la zone inondable et répondre aux prescription du PPRI;
- les eaux pluviales seront dirigées vers des débourbeurs /déshuileurs en nombre suffisant et correctement entretenus;
- Les rejets hydrauliques dans le milieu superficiel respecteront les niveaux de l'arrêté de DUP du 18.03.2014 et n'engendreront pas de dégradation de la qualité de l'eau (MES : 35 mg/L, DCO : 125 mg/L, DBO5 : 25 mg/L, Hydrocarbures totaux : 5 mg/L).
- Le dimensionnement du réseau de collecte des eaux pluviales ainsi que du dispositif de rétention seront conformes aux éléments de la doctrine de la MISEN du Var de janvier 2014; Il est envisagé que le bassin de rétention soit une noue naturelle pour être favorable aux espaces conservés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non : Le projet prend en compte l'ensemble des contraintes environnementales et de santé humaine qui lui sont opposées. Comme il l'a été démontré, son implantation dans un espace dédié à l'accueil d'entreprises évite l'émergence de nouveaux impacts sur l'environnement.

Les premiers résultats de l'expertise écologique ont conclu à "pas" ou "peu" d'enjeu floristique après 3 jours d'investigation menée "in situ"; De même, aucune tortue vivante n'a été observée sur les 4 journées de prospection effectuées entre avril mai et juin 2019. Seul un reste de carapace de Tortue d'Hermann a été retrouvé en lisière du site à côté du poste RTE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : <ul style="list-style-type: none">- Plan parcellaire- Plan zonage PLU- Plan zonage demande de défrichement obligatoire- Situation du projet au regard du Plan National d'Actions pour la Tortue d'Hermann- Situation du projet au regard de la ZNIEFF- Situation de la parcelle du projet sur fond de plan photogrammétrique du PPRi

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Grimaud

le, 04/07/2019

Signature



Le Maire,
Alain BENEDETTO

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus